

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS1250

présenté par

M. Touraine, M. Anato, M. Bouyx, M. Borowczyk, Mme Brugnera, Mme Clapot, M. Daniel,
Mme Dufeu, M. Fugit, Mme Grandjean, M. Kerlogot, M. Paris, M. Pellois, M. Perrot, Mme Piron,
Mme Rixain, M. Rudigoz, M. Simian et M. Martin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.